

droits. Le seul moyen de se bien rendre compte des effets du tarif, c'est de réunir les marchandises passibles de droits aux articles admis en franchise.

M. CURRIE: Comment se fait-il que le même pour cent s'applique aux articles passibles de droits et à ceux qui sont admis en franchise?

L'hon. M. PATERSON: C'est là un rébus dont il est bien difficile de donner l'explication, puisque pareil état de choses n'existe pas. L'honorable député formule une hypothèse qui pêche par la base.

Je le répète, nous voulions que notre commerce avec l'univers entier, et plus particulièrement avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, fût assujéti à moins d'entraves. J'ai fait voir comment nous avons abaissé notre tarif général et fait bénéficier les produits provenant de la Grande-Bretagne d'une réduction de droits de 12½ p. 100 d'abord, puis de 25 et enfin de 33½ p. 100. A propos du tarif relatif aux articles passibles de droits et à ceux qui sont admis en franchise, je dois dire que mon honorable ami—ne lui en déplaise—s'est trompé du tout au tout, ce qui, chez lui, ne doit pas nous étonner autant que chez l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster), qui a assimilé aux impôts les primes établies à l'égard du fer et de l'acier et les a ajoutées au chiffre des taxes. Pour constater l'avantage que la population tire de cette réduction des droits, il faut se baser sur la moyenne que donnent les articles passibles de droits et ceux qui sont admis en franchise. C'est un calcul qui se fait sans peine au ministère des Douanes, ainsi qu'on peut le voir par le tableau de la page 3 du rapport de ce ministère.

On constatera qu'en 1876, la moyenne donnée par les articles passibles de droits et les articles admis en franchise était de 18.28; c'est-à-dire que sur \$100 d'importations il était prélevé en moyenne \$18.28 de droits. Le même tableau fait voir que la moyenne des droits prélevés sur \$100 d'importations n'était que de \$16.11, ce qui accuse une diminution de \$2.17 par \$100. Mais ce n'est pas là, comme le pensent les honorables députés de la gauche, une diminution de \$2.17 par rapport à \$100, mais bien de \$2.17 à déduire de \$12.28, soit un abaissement de droits de 12 p. 100. Le cultivateur qui vend un jour son blé \$1 le boisseau et n'en obtient que 88 cents le lendemain, trouve qu'il y a là un écart assez sensible. L'ouvrier que l'on paie \$2 un jour et qui ne touche que \$1.73 le lendemain trouve la réduction de son salaire assez forte. C'est dans cette proportion que le gouvernement libéral a abaissé les droits sur tous les articles d'importation.

M. PATERSON .

En réponse à ceux qui prétendent que nous nous sommes approprié le tarif des conservateurs, qu'il me soit permis de signaler ce qui distingue les deux partis politiques. J'ai donné lecture du programme des libéraux; quel est donc celui du parti conservateur? Y a-t-il quelque différence entre les deux? A l'occasion de la discussion sur le budget de 1903, l'honorable chef de l'opposition, M. Borden, déposait un amendement ainsi conçu:

Cette Chambre, considérant que le tarif actuel ne donne pas satisfaction, est d'avis que ce pays a besoin d'une politique bien définie donnant une protection adéquate à sa main-d'œuvre, à ses produits agricoles et à ses manufactures et industries qui puisse, en tout temps, assurer le marché du Canada aux Canadiens.

Voilà le principe de la protection: les droits doivent être assez élevés pour interdire l'entrée au pays aux produits étrangers susceptibles de faire concurrence aux articles fabriqués au Canada, quoi qu'il en puisse résulter pour le revenu. Cette politique n'est assurément pas la nôtre. Il s'agissait là d'une motion de censure par laquelle on invitait les gens à nous chasser du pouvoir parce que notre tarif n'était pas satisfaisant. Cela implique nécessairement une différence entre les deux programmes politiques. Quelle est cette différence? Le parti conservateur pose en principe que la protection prime le revenu. Que l'on prête l'oreille à ce passage de certain discours de l'honorable député de Toronto-nord (M. Foster), que le "Mail and Empire" rapportait il y a quelques années:

Tant que nous importerons en moins d'une année pour \$1,500,000 d'instruments aratoires que les ouvriers canadiens sont capables de fabriquer, et que nous nous adresserons ainsi à un marché dont l'accès nous est interdit par un tarif presque prohibitif; tant que les Américains nous fourniront une grande partie de notre ficelle d'engerbage; tant que nous importerons des Etats-Unis pour \$11,000,000 d'articles manufacturés de fer et d'acier, quand abondent au Canada des mines de fer et des houillères d'une richesse incroyable, et que chez nous les bras et les intelligences attendent avec impatience le moment où ils pourront mettre ces richesses en valeur; tant que nous sacrifierons notre pulpe et notre bois à pâte à un marché étranger qui nous fournit pour des millions de dollars de ses produits manufacturés; tant que les raffineurs de plomb des Etats-Unis s'enrichiront à la faveur d'un droit de 1½ pour 100 sur le minerai de plomb et de 2½ pour 100 sur le plomb en lingots; tant que les choses seront en l'état actuel, le parti conservateur aura sa raison d'être.

L'an dernier, il s'est importé au Canada pour un million et demi d'instruments aratoires. Ce désastreux état de choses qui permet l'importation de machines aratoires pour un montant aussi considérable, les gens, dans la pensée de l'honorable député,